

## NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 19 octobre 2022

---

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil et de béton armé de l'aménagement de la Place centrale de St-Germain Centre à l'entreprise Evéquoz SA.

Le Conseil municipal a validé l'expertise de mise en zone 30 km/h pour les quartiers des Grands Praz et Granfin/Champlan par le bureau Citec SA et donné son accord pour la mise à l'enquête publique, lançant la procédure d'homologation pour l'introduction de la zone 30 km/h pour lesdits quartiers.

Le Conseil municipal a autorisé l'Association du Tour des Stations, pour son édition 2023, à traverser Savièse par l'itinéraire emprunté ces dernières éditions, à savoir la route du Sanetsch, la route du Belvédère, les secteurs de la Corna, de Pranou, de la Boutse, la route forestière et descendre sur Grimisuat, en passant par Drône depuis l'étang des Rochers. Une restriction de la circulation temporaire est également accordée au départ de la route de la vallée du Sanetsch, depuis la déchetterie, dans le sens contraire de la course, de 5h30 à 10h00. Une mise en sens unique de la route de Vuisse (5h30 à 10h00), avec la mise en place d'une déviation, dans l'éventualité que la route du Sanetsch ne serait pas praticable, est également accordée. Dans ce cas, le parcours passerait par la route de Vuisse pour rejoindre Chandolin.

Le Conseil municipal a autorisé également cette association, pour sa nouvelle course, l'Ultra Endurance sur 500km (14'000mD+) et 1'000km (27'000mD+), à emprunter sur plusieurs jours, du 1er août au 6 août, les routes communales, la course se déroulant sur routes ouvertes.

Le Conseil municipal a adjugé à la société de travaux publics Joseph Carron SA la pose d'un enrobé sur la route communale (raccourci) au lieu-dit "Mossévron".

Le Conseil municipal a donné son accord, pour l'achat de 25 parements pour les moloks, auprès de la maison Debrunner Acifer AG.

Le Conseil municipal a donné son accord pour compléter comme suit la signalisation suivante à la route du Réservoir :

- à hauteur de la route des Etangs, dans le sens montant, ajout d'un Signal OSR 2.01 « interdiction générale de circuler dans les deux sens » et d'un signal OSR 5.01 « à 60m » avec plaque complémentaire « du 01.11 au 31.03 par route enneigée ou verglacée »
- à hauteur de la route d'Arvige, dans le sens descendant, ajout d'un Signal OSR 2.01 « interdiction générale de circuler dans les deux sens » et d'un signal OSR 5.01 « à 100m » avec plaque complémentaire « du 01.11 au 31.03 par route enneigée ou verglacée »

Le Conseil municipal a adjugé des travaux de stabilisation dans le torrent de la Glarey à l'entreprise Reco Services Sàrl.